



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Approbation du
projet de Charte
2027-2042**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

7 février 2025

DATE D'AFFICHAGE

7 février 2025

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 114

Présents : 41

Votants : 53

Voix : 137

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars à neuf heures trente, les membres du Comité syndical se sont réunis à la salle des fêtes de Fontanes-du-Causse, sous la présidence de Catherine MARLAS, Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme. C. MARLAS, Conseillère Départementale du Lot
Mme. A. VACOSSIN, Conseillère Départementale du Lot
Mme N. GINESTET, Conseillère Départementale du Lot
M. F. DECREMPS, Conseiller Départemental du Lot
Mme V. DELPECH-FRAYSSE, Conseillère Départementale du Lot
M. V. LABARTHE, Conseiller Régional
M. P. GARRIGUES, Conseiller Régional
M. J.C. FOUCHE, Président du CAUVALDOR
M. J. DIETSCH, représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
Mme I. CEPÉDE-LASCOSTE, représentante de la Commune d'Alvignac
M. L. GAY, représentant de la Commune de Bach
Mme M. CROUZAL, représentante de la Commune de Belmont-Sainte-Foi
M. F. RATIE, représentant de la Commune de Boussac
Mme M. FOLICHON, représentante de la Commune de Bouziès
M. L. BARDON-BILLET, représentant de la Commune de Cajarc
M. P. SANS, représentant de la Commune de Cambes
Mme S. SABRAZAT, représentante de la Commune de Caniac-du-Causse
M. G. FILHOL, représentant de la Commune de Flaujac-Gare
M. B. POISBEAU, représentant de la Commune de Ginouillac
Mme M. FERMY, représentante de Laburgade
M. G. DUBOIS, représentant de la Commune de Larnagol
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. J.P. LARCHER, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. M. ORTALO-MAGNE, représentant de la Commune de Limogne-en-Quercy
M. J. COLDEFY, Maire de Livernon
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac
M. F. BIROU, représentant de la Commune de Mayrinhac-Lentour
Mme C. MEY-FAU, Maire de Miers
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
M. F. VUILLEMIN, représentant de la Commune d'Orniac
M. P. BUGEAU, représentant de la Commune de Puyjourdes
Mme D. COUENNE, représentante de la Commune de Quissac
Mme D. LENFANT, Maire de la Commune de Rocamadour
M. D. PARY, représentant de la Commune de Saint-Chels
Mme E. MICHON, représentante de la Commune de Saint-Cirq-Lapopie
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, Maire de Soulomès

M. D. TOURNEMINE, représentant de la Commune de Thégra
M. L. CARON, représentant de la Commune de Théminettes
M. F. BOULPICANTE, représentant de la Commune de Varaire

ÉTAIENT EXCUSÉS

Mme M. PIQUE, Conseillère Régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
M. P. LEWICKI, Conseiller Départemental, donne pouvoir à Mme C. MEY-FAU
Mme G. LASFARGUES, Conseillère Départementale, donne pouvoir à Mme N. GINESTET
M. S. BERARD, Conseiller Régional, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
M. E. DUBARRY, représentant de la Commune d'Issendolus, donne pouvoir à M. G. FILHOL
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou, donne pouvoir à Mme V. DELPECH-FRAYSSE
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Commune de Lalbenque – Limogne, donne pouvoir à Mme. A. VACOSSIN
Mme L. AMIGUES, représentante de la Commune de Concots, donne pouvoir à Mme. C. MARLAS
M. K. DELON, représentant de la Commune de Lalbenque, donne pouvoir à Mme M. CROUZAL
Mme D. POIRIER, représentante de la Commune de Gènevrières, donne pouvoir à Mme E. MICHON
M. J.P. BERNARD, représentant de la Commune de Crégols, donne pouvoir à M. J.P. LARCHER
Mme D. ROQUES, représentante de la Commune de Reyrevignes
M. A. ORTALO-MAGNE, Maire de Larnagol
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats
M. P. DELAGOUTTE, représentant de la Commune de Cras
Johan MAZIERO, représentant de la Commune de Lavergne
MME M. DELFOUR, représentante de la Commune de Saint-Sulpice
Mme M.J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat
Mme A. POUJADE, représentante de la Commune de Grèzes

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. P. MC NAB, représentant de la Commune de Les Pechs du Vers
M. B. JOSEPH, DDT du Lot
M. V. COUSI, Maire de Caylus, Commune associée
M. R. DESTREL, 1^{er} Adjoint de la Commune associée d'Arcambal
M. JC ROMANO, Maire de la Commune associée de Mouillac
Mme C. PAGES, Région Occitanie
M. H. FABRIOL, Présent du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc
M. A. AFFRAIX, Conseil Départemental
M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional
M. F. DAVAL, Chargé de mission ressources du Parc naturel régional

VU le Code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R.-333-4,
VU le Code général des collectivités locales,
VU la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy du 17 mars 2023 de lancement de la révision de la Charte 2027-2042,
VU la délibération du Conseil régional d'Occitanie n° CP/2023-04/08.11 du 21 avril 2023 qui prescrit la révision de la Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy,
VU l'avis d'opportunité de l'Etat en date du 16 novembre 2023 qui émet un avis favorable sur le renouvellement de la Charte,
VU la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy du 14 mars 2024 qui valide les études préalables (évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 et diagnostic de territoire),

VU la note d'enjeux de l'Etat en date du 24 juin 2024,

VU la délibération du Comité Syndical du Parc naturel régional des Causses du Quercy du 12 juillet 2024 qui valide le projet stratégique de la Charte 2027-2042 autour de huit défis :

- 3 défis « Territoire » en réponse aux grands enjeux d'aménagement et de développement de notre territoire en faveur de sa préservation et de sa qualité de vie ;
- 2 défis « Horizon 2042 » qui viennent inscrire notre projet dans un temps long en cohérence avec de grands enjeux prospectifs et une Charte qui court jusqu'en 2042 ;
- 3 défis « Mode de faire » qui interrogent les enjeux de gouvernance et de positionnement de notre Parc en cohérence avec l'ensemble de ses membres et de ses partenaires et en lien avec ses habitants et ses visiteurs.

La Présidente rappelle aux membres du Comité syndical que le projet de Charte 2027-2042, résultat d'une large concertation, s'articule autour de 3 grandes ambitions composées de 14 orientations et de 31 mesures :

- Ambition 1 : sauvegarder et valoriser ensemble la richesse et la diversité de nos biens communs ;
- Ambition 2 : renforcer les conditions d'un développement économique vertueux ;
- Ambition 3 : agir collectivement pour une ruralité ouverte et qui prend soin de ses habitants.

Il se décompose en 3 parties :

- Le rapport de Charte organisé en 5 parties : 1 - notre territoire, notre Parc (historique, bilan de la Charte précédente) ; 2 - la co-construction d'un projet tourné vers l'avenir (nouveau périmètre, bilan de la concertation) ; 3 - notre projet stratégique ; 4 - notre projet opérationnel avec ses fiches mesures ; 5 - la mise en œuvre de notre projet (gouvernance, portée juridique, moyens, pilotage et évaluation).
- Le plan de Parc et ses encarts thématiques ;
- Le Carnet de paysage : présentation des unités paysagères, des structures paysagères et définition de 31 objectifs de qualité paysagère.

Le Comité syndical, à l'unanimité moins une abstention, approuve le projet de Charte du Parc 2027-2042, autorise la Présidente à le transmettre à Madame la Présidente de la Région Occitanie pour sollicitation de l'avis du Préfet de région et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

**La Présidente
Catherine MARLAS**